

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU PAYS DE LUNEL

Mardi 17 janvier 2023 à 17h00  
Salle des Trophées – Arènes San Juan  
277A Rue Tivoli – 34400 Lunel



# SOMMAIRE

- P.3** : **La Convention Territoriale Globale de la Communauté de communes du Pays de Lunel : un levier pour adapter et développer l'offre de services selon les besoins des familles**
- P.4** : **Pays de Lunel, un territoire confronté à un défi à l'accès à l'emploi**
- P.5** : **Un partenariat fort entre la Caf de l'Hérault et la communauté de communes du Pays de Lunel**
- P.6** : **Annexe 1 : Les axes de développement des services aux familles présentés dans la Convention**
- P.7** : **Annexe 2 : Le soutien financier de la Caf de l'Hérault pour l'accompagnement des familles sur le territoire du Pays de Lunel**
- P.8** : **Annexe 4 : La Ctg en quelques mots**

## UN ÉVÉNEMENT EN PRÉSENCE DE :



### Caf de l'Hérault

**Thierry MATHIEU**, Directeur

**Laurent TEISSIER**, Président du Conseil d'administration

**Mabel AGURTO-MEJIA**, Agent de Développement territorial

### Communauté de Communes du Pays de Lunel

**Pierre SOUJOL**, Maire de Lunel et Président de l'intercommunalité du Pays de Lunel

**Jean-Jacques ESTEBAN**, Vice-Président à l'Enfance et la jeunesse

**Manon GUERNY**, Directrice générale adjointe (DGA)

**Julie EYRIGNOUX**, Directrice du service enfance

**Juliette VIALA**, Coordinatrice Accueils de loisirs périscolaires (ALP) et chargée de coopération Ctg

**Olivier TAPIE**, Coordinateur petite enfance et chargé de coopération Ctg

## SIGNATURE DE LA 1<sup>ÈRE</sup> CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUNEL

Ce mardi 17 janvier à 17h00, Thierry Mathieu, Directeur de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault (Caf), et Laurent Teissier, Président du Conseil d'administration de la Caf, signeront avec Pierre Soujol, Maire de Lunel et Président de l'intercommunalité du Pays de Lunel, la 1<sup>ère</sup> Convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

*Par cette convention, véritable « chapeau politique » des dispositifs et équipements dédiés aux familles, la Caf de l'Hérault et la Communauté de communes entendent apporter aux familles du territoire une meilleure lisibilité des services qui leurs sont proposés.*

### La Convention Territoriale Globale de la Communauté de communes du Pays de Lunel : un levier pour adapter et développer l'offre de services selon les besoins des familles

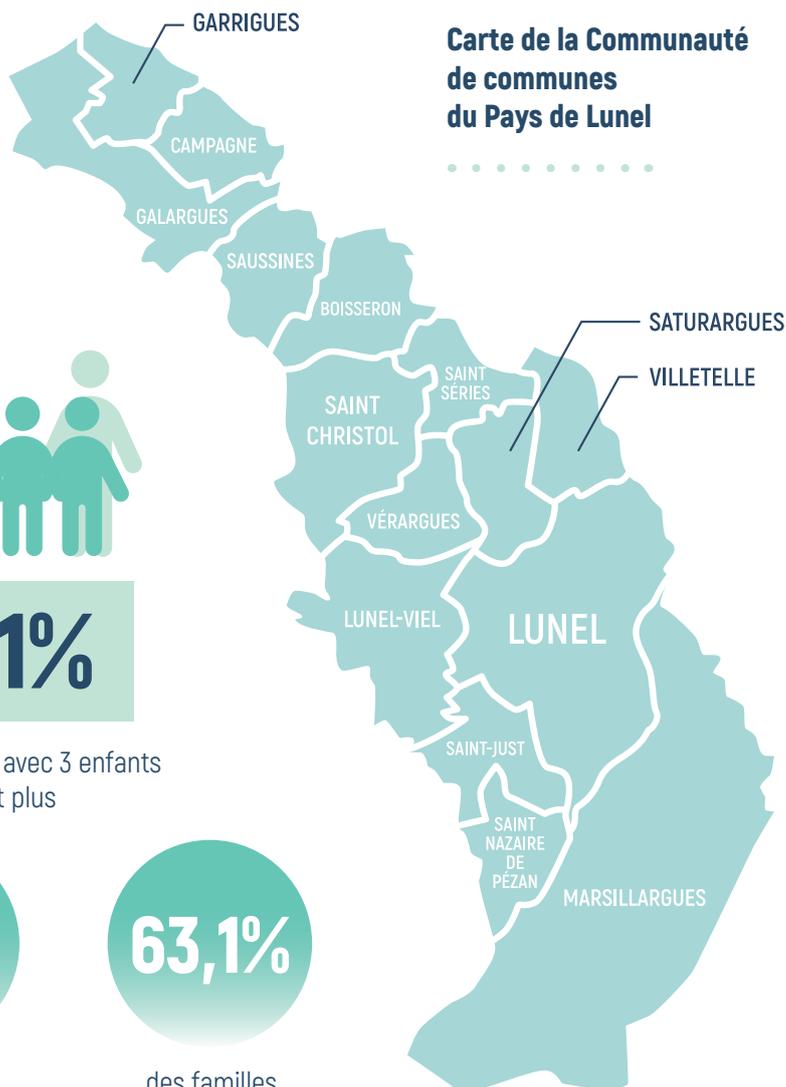
**Outil incontournable pour la création et l'amélioration des services offerts aux familles**, la Convention Territoriale Globale (Ctg) renforce les actions partenariales entre la Caf et les collectivités territoriales et permet de réaffirmer l'engagement de ces acteurs en direction des besoins actuels et futurs des familles. Elle constitue ainsi une feuille de route à suivre par ses signataires sur une période de 5 ans.

En l'occurrence, la Ctg de la Communauté de communes du Pays de Lunel (CCPL), qui symbolise **un nouveau pas dans un partenariat ancien de plus de 20 ans** avec la Caf de l'Hérault, sera signée ce mardi 17 janvier 2023 et couvrira la période de 2022-2026.

La première Ctg de la CCPL axe sa politique familiale vers **un renfort des liens entre les acteurs impliqués dans les services offerts aux familles**, le soutien à la parentalité, le renforcement des structures d'accueil existantes pour les enfants et jeunes sur le territoire, ainsi que l'élargissement de l'offre de services d'accueil actuelle.

## Pays de Lunel, un territoire confronté à un défi à l'accès à l'emploi

La **CCPL** compte 50 240 habitants (Insee 2019), dont 10 551 foyers allocataires (Caf 2021). Elle est composée essentiellement de familles avec enfants à charge (55%, contre 42% au niveau départemental) dont 18% d'entre elles sont monoparentales (contre 15% dans l'Hérault).



Carte de la Communauté de communes du Pays de Lunel



**46%**

de familles avec 2 enfants



**21%**

de familles avec 3 enfants et plus



des familles ont des enfants âgés de 10 à 15 ans



des personnes du territoire sont isolées



des familles sont composées de parent(s) actif(s)

\*Chiffres Caf « Données allocataires de la CC Pays de Lunel » 2021

Avec un taux de 12% de personnes ayant des difficultés pour accéder à l'emploi, la CC du Pays de Lunel rencontre actuellement des défis concernant l'insertion professionnelle de ses habitants. 13 % de sa population est bénéficiaire du Rsa et 37,8% vit sous le seuil de bas revenus. Pour 22,8% des allocataires, les prestations versées par la Caf de l'Hérault représentent plus de 50% de ses ressources.

## Un partenariat fort et ancien entre la Caf de l'Hérault et la Communauté de communes du Pays de Lunel

La Caf de l'Hérault est partenaire de la Communauté de communes du Pays de Lunel depuis plus de 20 ans et l'a accompagnée dans **la création de services aux familles dans le cadre d'autres conventions** préalablement signées.

Actuellement, la CCPL détient la compétence sur un Relais Petite Enfance (RPE) intercommunal et des accueils de loisirs extrascolaires (\*) (3-11 ans). En plus, elle porte **le pilotage des coordinations mutualisées** des compétences communales (petite enfance et périscolaire) ainsi que la coordination jeunesse extrascolaire (compétence intercommunale). Cette mutualisation favorise l'homogénéisation des pratiques sur l'ensemble des communes faisant partie de la CCPL.

Pour la Communauté de communes du Pays de Lunel, l'élaboration de sa première Ctg permet de réaffirmer et d'approfondir son engagement et ses ambitions en direction des familles du territoire.

*(\*) La CCPL a délégué pour l'offre d'accueil extrascolaire des 3/11 ans et gère les équipements Alsh qui sont implantés sur 5 communes du territoire : Lunel, Marsillargues, Lunel-Viel, Saint-Just et Saint-Christol (nouvelle commune d'Entre-Vignes).*

## ANNEXE 1

### Focus sur les axes de développement des services aux familles présentés dans la Convention

La Communauté de communes du Pays de Lunel et les services de la Caf de l'Hérault ont identifié 7 axes de développement des services aux familles notamment sur les champs parentalité, petite-enfance et enfance et jeunesse.

La Caf apporte une expertise reconnue sur ses champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire.

#### Axe 1 : Encourager le lien entre les acteurs

- Développer une dynamique partenariale et faciliter la réorientation des familles vers les bons interlocuteurs ;
- Développer une culture commune, des partenariats et des événements intercommunaux ;
- Améliorer l'interconnaissance des professionnels du territoire ;
- Favoriser l'accessibilité des services existants.

#### Axe 2 : Développer des services de proximité

- Soutenir les parents dans leur fonction parentale ;
- Favoriser l'accessibilité des services existants ;
- Mutualiser les ressources et déployer les services sur l'ensemble du territoire pour se rapprocher des familles ;
- Valoriser les compétences des parents ;
- Renforcer les liens parents-enfants/adolescents ;
- Faciliter un équilibre personnel, familial et social pour les parents.

#### Axe 3 : Renforcer les structures d'accueil petite-enfance et enfance-jeunesse existantes

- Développer la qualité de l'accueil au sein des structures ;
- Mobiliser les moyens humains nécessaires au développement de projets de qualité ;
- Favoriser les échanges de pratiques entre professionnels et la mutualisation des ressources ;
- Renforcer et coordonner les partenariats entre les structures pour assurer une meilleure prise en charge des enfants à besoins éducatifs spécifiques ;
- Assurer une complémentarité entre les acteurs éducatifs dans leur intervention auprès de l'enfant.

#### Axe 4 : Développer l'offre d'accueil

- Adapter l'offre d'accueil aux besoins croissants du territoire et lutter contre les inégalités ;
- Augmenter les capacités d'accueil des structures collectives ;
- Développer la prise en charge du public 11-25 ans ;

- Sensibiliser et valoriser le métier d'assistant maternel pour développer le nombre de candidats à l'agrément et de places en accueil individuel ;
- Permettre l'accessibilité des services aux familles les plus démunies et ayant des besoins spécifiques.

## Axe 5 : Rendre visible l'offre d'accueil aux familles

- Impliquer les publics pour apporter des réponses adaptées ;
- Recenser les ressources existantes sur un seul support ;
- Simplifier le parcours des parents dans leurs recherches de modes de garde ;
- Centraliser l'information concernant les actions mises en œuvre sur le territoire ;
- Etendre la communication à l'ensemble du territoire en s'appuyant sur des relais locaux et en développant des feedbacks récurrents avec les partenaires.

## Axe 6 : Favoriser d'implication des habitants

- Impliquer les publics pour apporter des réponses adaptées ;
- « Aller vers » les adolescents et leur offrir la possibilité de s'impliquer dans la vie de leur commune pour apporter des réponses en adéquation avec leurs besoins ;
- Intégrer les parents dans les projets des accueils collectifs et des structures d'animation locale ;
- Mettre en œuvre des actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins recensés.

## Axe 7 : Soutenir les professionnels dans le développement de compétences

- Former les professionnels pour s'adapter continuellement aux évolutions sociales.

## ANNEXE 2

### Le soutien financier de la Caf de l'Hérault pour l'accompagnement des familles sur le territoire du Pays de Lunel

Les équipes de l'action sociale de la Caf de l'Hérault accompagnent la Communauté de communes dans la création des services aux familles. Outre son soutien technique, la Caf de l'Hérault participe au financement du fonctionnement des structures de la communauté de communes du Pays de Lunel par le versement de « prestations de services » pour plus de 427 000 euros par an (427 120,65 euros en 2021). À cela se rajoute l'ensemble des financements versés aux 10 communes gestionnaires de l'intercommunalité au titre de l'enfance et la jeunesse, pour un montant de 2 284 972 euros.

Par ailleurs, en 2021, la Caf de l'Hérault a versé plus de 62 Millions d'euros de prestations légales pour les familles du territoire.

## ANNEXE 3

### La Ctg en quelques mots

La Convention territoriale globale (Ctg) n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la Ctg, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 5 ans. D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires également : l'État, le Conseil départemental, la Cnam, la Msa, Pôle emploi, etc. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc, en fonction des besoins du territoire.

La Ctg facilite le développement des services aux familles mais elle permet aussi de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser.

Bien sûr, le plan d'actions défini dans la Ctg s'articule avec d'autres et prend naturellement sa place dans des contrats qui portent des dimensions globales sur le territoire comme le contrat de ville, le contrat de ruralité, le contrat de relance et de transition écologique, le projet éducatif de territoire, etc.

### Quels engagements financiers associés ?

Pour développer les services aux familles et soutenir la coopération entre les acteurs, il existe plusieurs leviers, dont :

- Le bonus "territoire Ctg", qui soutient le fonctionnement des services aux familles et encourage leur développement à travers des crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, Laep, ludothèques, etc ;
- Un co-financement des dépenses de diagnostic, d'ingénierie et des fonctions de coopération sur le territoire.

## CTG

### LES OUTILS

Contrat enfance et jeunesse (Cej)  
Prestation de service unique (Psu)  
et les bonifications  
Fonds nationaux à l'investissement  
Fonds locaux à l'investissement  
...

### L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES

Petite enfance  
Enfance et jeunesse  
Parentalité  
Animation de la vie sociale  
Accès aux droits sociaux  
Logement

## LES SERVICES AUX FAMILLES

Établissement d'accueil jeunes enfants (Eaje)  
Relais assistants maternels (Ram)  
Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)  
Accueil de loisirs périscolaire (Alp)  
Les dispositifs de soutien à la parentalité  
(Médiation familiale par exemple)

Centre social, Espace de Vie Sociale (Evs)  
...